

# Bachelier : assistant de direction option : médical

**HELHa Campus Montignies** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : [eco.montignies@helha.be](mailto:eco.montignies@helha.be)

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE AD209 Néerlandais 2                                     |                                                                                                                                                                                              |                 |             |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------|
| Code                                                       | ECAM2B09AD209                                                                                                                                                                                | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc                                                       | 2B                                                                                                                                                                                           | Quadrimestre(s) | Q1Q2        |
| Crédits ECTS                                               | 6 C                                                                                                                                                                                          | Volume horaire  | 72 h        |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <b>Corinne CHANTILLON</b> ( <a href="mailto:corinne.chantillon@helha.be">corinne.chantillon@helha.be</a> )<br>Anne SCIEUR ( <a href="mailto:anne.scieur@helha.be">anne.scieur@helha.be</a> ) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 | 60                                                                                                                                                                                           |                 |             |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification      | bachelier / niveau 6 du CFC                                                                                                                                                                  |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      | Français                                                                                                                                                                                     |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

L'UE vise l'amélioration de la communication écrite et orale, surtout sous un axe professionnel en langues étrangères.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne**

2.3 Préparer et présenter oralement des exposés

2.4 Rédiger le courrier, faire des comptes rendus, des rapports internes et externes

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en secrétariat de direction**

3.1 Manier la langue française et pratiquer des langues étrangères à l'oral et à l'écrit

### Acquis d'apprentissage visés

- appliquer rigoureusement la théorie grammaticale dans des exercices,
- utiliser du vocabulaire adéquat dans un contexte donné,
- communiquer/formuler correctement des messages liés à la vie professionnelle,
- répondre adéquatement à des questions portant sur le contenu de messages écrits et oraux,
- traduire avec précision des mots, expressions et phrases,
- présenter un sujet donné et/ou au choix.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECAM2B09AD209A Néerlandais

72 h / 6 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECAM2B09AD209A Néerlandais

60

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage

sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

## Bachelier : assistant de direction option : médical

**HELHa Campus Montignies** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE  
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : [eco.montignies@helha.be](mailto:eco.montignies@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Néerlandais                                                |                                                                                                                                                                                                     |                 |             |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------|
| Code                                                       | 20_ECAM2B09AD209A                                                                                                                                                                                   | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc                                                       | 2B                                                                                                                                                                                                  | Quadrimestre(s) | Q1Q2        |
| Crédits ECTS                                               | 6 C                                                                                                                                                                                                 | Volume horaire  | 72 h        |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | <b>Corinne CHANTILLON</b> ( <a href="mailto:corinne.chantillon@helha.be">corinne.chantillon@helha.be</a> )<br><b>Anne SCIEUR</b> ( <a href="mailto:anne.scieur@helha.be">anne.scieur@helha.be</a> ) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 |                                                                                                                                                                                                     | 60              |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      |                                                                                                                                                                                                     | Français        |             |

### 2. Présentation

#### Introduction

Approfondir les notions fondamentales lexicales, grammaticales et syntaxiques. Préparer l'étudiant aux situations de la vie quotidienne auxquelles il est susceptible d'être confronté en développant les quatre compétences linguistiques : compréhension à l'audition, à la lecture, expression orale et expression écrite.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Il est attendu que, de façon individuelle, l'étudiant soit capable de :

- Formuler correctement par écrit des messages liés à la vie quotidienne et professionnelle
- Formuler correctement oralement des messages liés à la vie quotidienne et professionnelle
- Structurer correctement une phrase
- Utiliser du vocabulaire adéquat dans un contexte donné
- Appliquer rigoureusement la théorie grammaticale dans des exercices
- Répondre adéquatement à des questions portant sur le contenu de messages écrits
- Répondre adéquatement à des questions portant sur le contenu de messages oraux
- Traduire avec précision des mots, expressions et phrases.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Handelsbrieven  
 Zakelijk Nederlands  
 Medisch Nederlands  
 Développement de thèmes lexicaux liés au métier

#### Démarches d'apprentissage

Exercices personnels et/ou en groupe  
 Autonomie

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Interrogation et correction commentée

#### Ouvrages de référence

- H. Van Loo, P. Schoenaerts, Niet vanzelsprekend, ACCO
- J. P. Vandenberghe, Handelscommunicatie, Van In
- P. Godin, P. Ostyn, J. Vanparijs, Taalnet 2, Plantyn
- Thematische woordenschat - Nederlands voor anderstaligen, Intertaal, Amsterdam/Antwerpen, 2016
- Taal Vitaal, Intertaal, Amsterdam/Antwerpen, 2003
- L. EECHAUDT, Luisteraar, Erasme, 2005

## Supports

Syllabus disponible sur Connected dans cette UE

Manuels

Supports audios

Presse néerlandophone

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

En cas d'absence lors d'une interrogation et/ou à plus de 20% de l'évaluation continue, l'examen écrit/oral (Q2) ou l'évaluation écrite/orale (Q1) comptera pour 100% de la note finale.

Les modalités opérationnelles sont postées sur Connected dans cette UE.

### Pondérations

|                        | Q1        |    | Q2        |    | Q3        |     |
|------------------------|-----------|----|-----------|----|-----------|-----|
|                        | Modalités | %  | Modalités | %  | Modalités | %   |
| production journalière | Evc       | 10 | Evc       | 10 |           |     |
| Période d'évaluation   | Evo + Eve | 40 | Exe + Exo | 40 | Exe + Exo | 100 |

Evc = Évaluation continue, Evo = Évaluation orale, Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 60

### Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).